

COLLECTE DES SAPINS DE NOEL



LES SAPINS DE NOEL NE SONT PAS COLLECTES
AVEC LES DECHETS MENAGERS.

SI VOUS SOUHAITEZ QUE LA MAIRIE VOUS
DEBARRASSE DU VÔTRE :

DEPOSEZ-LE DEVANT VOTRE PROPRIETE
IMPERATIVEMENT
LE LUNDI 15 JANVIER 2024
DANS LA SOIREE

IL SERA RAMASSE PAR UN AGENT COMMUNAL :
MARDI 16 JANVIER 2024.